

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023**  
**PROCES-VERBAL**

---

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS, LE TREIZE AVRIL**, à **VINGT heures TRENTE**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.  
Convocation du 04 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents : 12
	Nombre de pouvoirs : 1

**Présents** : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Philippe BOSCHER, Christine BRETON, Gérard BEUVE Adjoints, Benoît ROUAULT, Stéphanie KERAUFFRET, Linda BRIAND, Fabienne PERRO, Chrystèle LEFORT, Corentin POILVET, Murielle NICOLAS, Jérôme LEYRIT.

**Absents excusés** : David GAUBERT, Eric MINIER, Isabelle GICQUEL qui a donné pouvoir à Madame Christine BRETON.

**Le Conseil nomme Philippe BOSCHER en qualité de Secrétaire de séance.**

**ORDRE DU JOUR**

- **Décisions du Maire**
- **Urbanisme** : Financement d'opérations d'aménagement -
- **Aménagement de Bourg** : **rues de la Ville Commault et des Roseaux** :  
Effacement des réseaux électriques et éclairage public- Espaces verts-  
Maîtrise d'œuvre- Travaux : consultation des entreprises
- **Inventaire des zones humides** : modification
- **Sport Loisirs Convivialité** : Signalétique - Pumptrack
- **Travaux et acquisitions de matériels et mobilier**
- **Adressage** : numérotation de lieux-dits
- **Affaires scolaires** : programme Watty à l'école 2023-2024
- **Questions et informations diverses.**

**APPROBATION du PROCES-VERBAL de la séance du 31 MARS 2023**

Madame La Maire ouvre la séance et soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 31 MARS 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

**DECISION DU MAIRE N° 2023-04.01.01**

**1.1- EFFRACTION AU RESTAURANT SCOLAIRE – REMPLACEMENT DE MATERIEL et TRAVAUX**

En vertu de la délibération du 2020-06-01-01 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, Madame Le Maire informe le conseil Municipal qu'elle a passé commande auprès de :

- ✓ MENUISERIE DES CAPS -Remplacement du vitrage vestiaire, de la cantine et remplacement des menuiseries toilettes de la salle des Fêtes pour un montant de 1 512.32 € HT, soit 1 814.78 € TTC

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023**

---

- ✓ L'ATELIER INFORMATIQUE -Remplacement d'un PC pour un HPC pour un montant de 550.84 € HT soit 661.01 € TTC
- ✓ ISOGARD – Remplacement d'un extincteur et d'une recharge pour un montant de 93.90 € HT soit 112.68 € TTC
- ✓ BOSCHAT LAVEIX – Remplacement de cylindres pour un montant de 1 924.58 € HT soit 2 309.50 € TTC

Ces acquisitions seront réglées sur le compte 21318 et 21838 (ordinateur) du budget 2023.

**DECISION DU MAIRE N° 2023-04.01.02**

**1.1- ESPACE NUMERIQUE – ACQUISITION D'UN COPIEUR**

En vertu de la délibération du 2020-06-01-01 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, Madame Le Maire informe le conseil Municipal qu'elle a passé commande auprès de LAMBALLE TERRE ET MER un copieur Toshiba pour un montant de 749.25 € TTC. Cette acquisition sera réglée au compte 21848 du budget 2023.

**DECISION DU MAIRE N° 2023-04.01.03**

**1.1- TERRAINS DE FOOTBALL – ENTRETIEN ANNUEL**

En vertu de la délibération du 2020-06-01-01 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, Madame Le Maire informe le conseil Municipal qu'elle a passé commande auprès de :

- ✓ ARVERT – Défeutrage et regarnissage du terrain d'honneur et du terrain annexe pour un montant de 3 080.00 € HT soit 3696.00 € TTC
- ✓ PRODIMAT – Peinture traçage pour un montant de 896.40 € HT soit 1 075.68 € TTC
- ✓ CULTIVERT -Engrais pour un montant de 1 470.88 € HT soit 1 765.06 € TTC

**DECISION DU MAIRE N° 2023-04.01.04**

**1.1 CHAUFFE EAU DOUCHES FOOT – EVIER SALLE OMNISPORT**

En complément des décisions du Maire rapportées lors de la séance du 9 février 2023, concernant :

- Les dépenses de sobriété énergétique : mousseurs sur robinets pour un montant de 97.23 € HT
- Les installations sanitaires : à la salle omnisport évier 535.61 € HT, groupe de sécurité ballon d'eau chaude 179.94 € HT, aux vestiaires douches, ballon d'eau chaude 1771.02 € HT,

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023**

---

Madame La maire informe qu'en vertu de la délibération du 2020-06-01-01 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, qu'elle a passé commande de compléments, à savoir :

- Dépenses de sobriété énergétique (économie d'eau) au niveau : des vestiaires douche du foot pour un montant de 224.08 € HT – horloge pour la mise en chauffe du ballon d'eau chaude de la salle des fêtes 108.29 € HT
- Installations sanitaires : ballon d'eau chaude 75.24 € HT

Ces acquisitions seront réglées au compte 21351 du budget 2023.

**DELIBERATION N° 2023-04.01.05**

**1.1 URBANISME : FINANCEMENT D'OPERATION**  
**D'AMENAGEMENT AU JONCHERAY -COMMANDE des TRAVAUX**

Madame La Maire rappelle qu'au terme de la réunion du 10 Décembre 2020, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en œuvre la procédure de projet urbain partenarial et d'autoriser Madame le Maire à signer une convention. Cette dernière a été validée le 12 Juillet 2021.

Madame La Maire informe qu'un permis de construire a été accordé sur un lot et indique qu'il convient désormais de passer commande des travaux.

Hormis les travaux de raccordement téléphonique pour lesquels elle a passé commande auprès de ORANGE pour un montant de 2 237.00 € HT soit 2684.40 € TTC, elle propose de passer commande des travaux d'eaux pluviales et de réfection du trottoir auprès de GUEGUEN TP pour un montant de 4 476.00 € HT .

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **AUTORISE** le Maire à passer commande des travaux d'eaux pluviales et de réfection du trottoir auprès de GUEGUEN TP pour un montant de 4 476.00 € HT .

**VOTE**                      pour :        13    contre :                      abstention :

**DELIBERATION N° 2023-04.01.06**

**2.1. INVENTAIRE des ZONES HUMIDES – MODIFICATION DES**  
**DONNEES d'INVENTAIRE Rue du Joncheray INTEGRATION AU PLU**

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal son approbation de la modification N° 3 du PLU du 14 décembre 2017 laquelle prévoit l'insertion du recensement des zones humides dans les règlements écrits et graphiques.

Elle porte à la connaissance du Conseil, la délibération 023/2022 de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc relative à la modification des données d'inventaire Rue du Joncheray » (parcelles ZC 167 et

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023**

---

168), consécutive à la demande de la Communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer dans le cadre de la construction d'un poste de transfert en lien avec la construction d'une station d'épuration.

Elle présente le plan de la zone humide avant et après, proposé par la Commission Locale de l'Eau.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **REGRETTE** le manque de communication en amont sur ce dossier.
- **PREND ACTE** de la modification des données d'inventaire ci-dessous, telles que jointes à la délibération de la Commission Locale de l'Eau du 3 novembre 2022.



- **DEMANDE** à ce que cette modification soit intégrée aux règlements écrits et graphiques du Plan Local d'Urbanisme.

**VOTE**                      pour : 13    contre : 0    abstention : 0

**DELIBERATION N° 2023-04-01-07**

**9.1 AMENAGEMENT DE BOURG : RUES DE LA VILLE COMMMAULT ET DES ROSEAUX - EFFACEMENT DES RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC**

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 27 octobre 2022 par laquelle il s'était prononcé sur les travaux d'effacement de réseaux électriques et téléphoniques rue de la Ville Commault.

Suite à une rencontre avec le Syndicat Départemental d'électricité, une nouvelle estimation a été sollicitée pour le changement des lanternes rue des Roseaux.

COMMUNE DE LANDEHEN  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

---

Elle informe également qu'un choix de lanterne a été effectué et qu'il s'est porté sur la lanterne Tessia qui permet d'avoir un inter distance de 42 m entre 2 mats et la mise en place de 19 lanternes au lieu de 24 en modèle Tweet.

Elle présente au Conseil municipal l'estimation :

travaux	montant TTC	contribution financière de la Commune
réseau électrique	105000	35000
réseau éclairage public	97200	58500
infrastructures télécommunications	34800	34800
total	237000	128300

Les travaux d'infrastructures télécommunication concernent uniquement le génie civil. Le câblage et les frais d'ingénierie feront l'objet d'un devis complémentaire de Orange.

Elle précise au Conseil Municipal que cette nouvelle estimation prend en compte le changement de l'ensemble des mâts et lanternes des deux rues. Dans la première estimation, seuls cinq nouveaux candélabres avaient été chiffrés.

Elle informe également le Conseil Municipal qu'une rencontre va être programmée avec le SDE afin de voir si une économie peut être réalisée sur le nombre de foyers ainsi que sur la possibilité de conservation de certains mats.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE le projet d'effacement des réseaux BT/EP/Télécoms rue de la Ville Commault et changement des lanternes rue des Roseaux et approuve les modalités de financement suivantes, sur la base des estimations sommaires réalisées par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, maître d'ouvrage, comme suit :**
  - **Le projet d'effacement des réseaux basse tension présenté, pour un montant estimatif de 105 000 € TTC.**

La commune ayant transféré la compétence de base « électricité » au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE, calculée sur le montant de la facture entreprise affecté du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier. A titre indicatif, la participation, calculée sur la base de l'étude sommaire, s'élève à 35 000 € ;

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023**

---

- **Le projet d'aménagement de l'éclairage public** pour un montant estimatif de 97 200 € (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier. A titre indicatif, la participation, calculée sur la base de l'étude sommaire, s'élève à 58 500 € ;

- **Le projet de construction des infrastructures souterraines de communication électronique**, pour un montant estimatif de 34 800 € TTC.

La commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier. A titre indicatif, la participation, calculée sur la base de l'étude sommaire, s'élève à 34800 €.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

**Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.**

VOTE    pour :    13    contre :    0    abstention :    0

**DELIBERATION N° 2023-04-01-08**

**1.1 AMENAGEMENT DE BOURG : RUES DE LA VILLE COMMAULT ET DES ROSEAUX - TRAVAUX : CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Madame La Maire présente le plan de financement prévisionnel des travaux d'aménagement du Bourg, après prise en compte des derniers éléments connus.

Elle précise qu'un échange doit encore avoir lieu avec le maître d'œuvre, notamment sur les volets eaux pluviales et espaces verts afin de déterminer le montant des travaux avant consultation des entreprises.

Elle informe également qu'une subvention de 100 000 euros vient d'être obtenue au titre de la DETR.

COMMUNE DE LANDEHEN  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

---

Elle propose au Conseil Municipal de lancer la consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- AUTORISE la Maire, après l'échange avec le Maître d'œuvre pour affiner le montant estimatif des travaux, à engager la procédure de passation du marché public, et recourir à la procédure adaptée pour les travaux d'aménagement des rues de la Ville Commault et des Roseaux
- CHARGE la Commission d'appel d'offres et les membres de la Commission Travaux d'assister le Maire à l'analyse des offres.
- AUTORISE la Maire à signer, au nom de la Commune, le dossier de Consultation des Entreprises, l'Avis d'Appel Public à la Concurrence, et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de cette consultation.
- CHARGE la Maire de procéder à la publicité de cet appel d'offre
- AUTORISE la Maire à signer le marché avec la ou les entreprises qui seront retenues, ainsi que toutes les pièces complémentaires au marché.

VOTE                                    pour : 15    contre : 0    abstention : 0

DELIBERATION N° 2023-04-01-09

1.1 .- PROJET SPORT LOISIRS ET CONVIVIALITE -VOLET SIGNALÉTIQUE

Madame La Maire rappelle le projet « sport loisirs et convivialité » .

- Proposer un itinéraire pédestre (PMR) à partir des différents quartiers, convergeant vers l'espace sportif et de loisirs, avec des liens vers les itinéraires de randonnées d'intérêt communautaire.
- Acquérir des équipements (agrès), de la signalétique...
- Créer des espaces de convivialité : tables de pique-nique, bancs, kiosque, théâtre de verdure...avec parking à vélos
- Réaliser des plantations d'essences locales pour la capture de carbone, et mellifères pour créer des îlots de fraîcheur au niveau des espaces de convivialité

Elle rappelle qu'une demande préalable de subvention européenne LEADER sur les Fonds FEADER, a été sollicitée dans le cadre du partenariat Europe-Région - GAL. Le projet a été examiné en Comité Unique de programmation le 2 décembre 2022 et a reçu un avis favorable. La demande de subvention est à réaliser pour le mois de Mai.

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023**

---

Elle informe le Conseil que la Commission Sport Loisirs et Convivialité s'est réunie le mercredi 13 avril pour le volet signalétique du projet. Deux éléments sont proposés :

- Un panneau d'information à l'entrée du complexe sportif et de loisirs pour un montant estimatif de 545.00 € HT : composition graphique intégrant la mise à jour des équipements sportifs et de loisirs
- Un balisage de la boucle de randonnée « urbaine » à partir des différents quartiers avec les liens vers l'itinéraire de randonnée inscrit au PDIPR pour un montant estimatif de 1530 € HT sans la pose. : réalisation de la cartographie, borne et panneaux en bois, balisage en alu-composite ou auto-collant

Elle propose au Conseil Municipal de solliciter des devis pour ce volet signalétique.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**,

- **APPROUVE** le projet de signalétique du programme sport Loisirs Convivialité tel que présenté.
- **CHARGE** la Municipalité de solliciter les devis correspondant et de retenir le ou les sociétés les mieux-disantes.

**VOTE** pour : 13 contre : 0 abstention : 0

**DELIBERATION N° 2023-04-01-10**

**1.1.- PROJET SPORT LOISIRS ET CONVIVIALITE -PUMPRACK**  
**ENGAGEMENT DES TRAVAUX – MAITRISE D'OEUVRE**

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal son projet de Pumptrack pour lequel il a engagé une étude auprès de l'ADAC en avril 2022.

Ce projet est le troisième volet du programme « Sport Loisirs et Convivialité ». Lors du vote du budget 2023, le Conseil Municipal a prévu des crédits à hauteur de 102 500 €.

Elle informe le Conseil Municipal de la réunion de la commission « Sport Loisirs et Convivialité du 12 avril pour la préparation de la consultation des entreprises.

L'ADAC qui accompagne la commune pour ce projet recommande fortement, pour ce type de projet, de recruter un maître d'œuvre. En effet, ce type d'aménagement est délicat et il convient de se prémunir des désordres qui pourraient intervenir après l'exécution des travaux.

Elle propose au Conseil Municipal de recruter un maître d'œuvre.

COMMUNE DE LANDEHEN  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

---

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE le projet de réalisation d'un pumprack dans le cadre du programme « sport loisirs et convivialité » .
- AUTORISE la Maire à engager la procédure de recrutement d'un maître d'œuvre.
- CHARGE l'ADAC d'établir le dossier de consultation
- CHARGE la Municipalité d'analyser les offres et de retenir l'offre la mieux-disante.
- AUTORISE la Maire à signer toutes les pièces complémentaires relative à cette affaire.

VOTE                    pour : 13    contre : 0    abstention : 0

DELIBERATION N° 2023-04-01-11

7.5 .- PROJET SPORT LOISIRS ET CONVIVIALITE -PUMPRACK  
DEMANDE DE SUBVENTION à la REGION BRETAGNE –« BIEN  
VIVRE EN BRETAGNE » 2022

Madame La Maire rappelle le projet de réalisation d'un pumprack dans le cadre du programme « sport loisirs et convivialité » .

Elle rappelle qu'une demande préalable de subvention à la Région Bretagne au titre du dispositif « Bien Vivre en Bretagne 2022 » a été effectuée le 14 juin 2022, date à partir de laquelle les dépenses pourront être prises en compte.

Après une première analyse, un courrier du 25 octobre 2022 de la Région a annoncé une aide de 10 142 € sur un montant présenté de 101435 € HT, sous réserve de la transmission d'un dossier, de son instruction et du vote de la subvention de la Commission permanente.

Un courrier du 15 décembre 2022 a précisé les modalités d'instruction du projet et fixe au 30 avril 2023, la date limite de dépôt du dossier et précise que les dépenses doivent être engagées avant le 15 avril 2023.

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a inscrit les crédits nécessaires au budget 2023 de la Commune voté le 31 mars dernier.

Dès le vote de ces crédits, une réunion de la Commission « sport Loisirs et Convivialité » a été programmée pour la préparation de la consultation des entreprises

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023**

---

Elle précise que la demande de subvention a été réalisée sur un montant HT alors que pour ce dossier, il n'y aura pas d'intervention du FCTVA, la TVA sera supportée par la Commune.

Elle informe en dernier lieu que le dossier de demande de subvention doit comporter une décision de l'organe délibérant autorisant le projet et sollicitant explicitement la Région.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**,

- **APPROUVE** le projet de réalisation d'un pumtrack dans le cadre du programme « sport loisirs et convivialité » qui pourrait faire l'objet d'un accompagnement financier de la Région à hauteur de 10 142 € suite au dossier qui a été présenté en juin 2021 et dont le plan prévisionnel était basé sur le HT
- **PRECISE** que le plan de financement, en absence d'intervention du FCTVA, s'établit ainsi :

**Plan de financement prévisionnel**

Projet : PUMTRACK

Dépenses			Recettes			
HT		TTC	Financier	Montant (€)	%	Obtenue/ Demandée + Date
Description des postes de dépenses	Montant (€)					
ETUDE	360.00	432.00	subvention ANS	46 813.00	35.65%	obtenue 16/11/2022
préparation Dossier de consultation des entreprises	1 100.00	1 320.00	Région	10 142.00	7.72%	
réalisation du pumtruck	99 975.00	119 970.00				
Maitrise d'œuvre	8 000.00	9 600.00	autofinancement	74 367.00	56.63%	
<b>TOTAL</b>	<b>109 435.00</b>	<b>131 322.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>131 322.00</b>	<b>100.00%</b>	

- **CONFIRME** solliciter l'aide de la Région Bretagne dans le cadre de « bien vivre en Bretagne » 2022 et **DEMANDE** à ce que l'aide puisse tenir compte de la TVA.
- **AUTORISE** la Maire à signer tout document afférent au dossier de demande de subvention du projet Sport Loisirs et Convivialité.

**VOTE**                      pour : 13    contre : 0    abstention : 0

COMMUNE DE LANDEHEN  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

---

DELIBERATION N° 2023-04-01-12

7.5 .- PROJET SPORT LOISIRS ET CONVIVIALITE -PUMPRACK  
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE  
TERRITOIRE signé avec le DEPARTEMENT

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal le montant de l'enveloppe allouée à la Commune dans le cadre du Contrat de Territoire signé avec le Département, soit 152 194.00 euros.

Elle propose de solliciter ce fonds dans le cadre du projet de réalisation d'un pumprack qui entre dans l'axe équipements culturels et sportifs.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE le projet de réalisation d'un pumprack dans le cadre du programme « sport loisirs et convivialité »
- SOLLICITE le Département pour aider au financement du projet dans le cadre du Contrat de Territoire.

VOTE                      pour : 13    contre : 0    abstention : 0

DELIBERATION N° 2023-04-01-13

1.1 .- ACQUISITION D'UN ROBOT DE TONTE

Monsieur BOSCHER Philippe, Adjoint rappelle au Conseil Municipal la réflexion engagée pour le remplacement de la tondeuse autoportée de la Commune en raison de l'âge de la machine. Ce remplacement sera fonction de l'utilité que la Commune en aura au vu de l'acquisition ou pas d'un robot de tonte électrique pour les terrains de football.

Il présente les avantages de l'acquisition de ce type de matériel qui sont d'ordre techniques, écologiques et économiques :

- Meilleur bilan carbone : aucune émission de CO2
- Meilleure gestion agronomique du sol : le mulshing, permanent diminue l'obligation d'apport en fertilisant naturel
- Diminution des opérations de décompactage en l'absence de poids de machine à supporter par le sol
- Absence de déchets verts à traiter
- Amélioration des conditions de travail du personnel
- Diminution des frais de personnel

COMMUNE DE LANDEHEN  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Le robot permet de tondre les deux terrains de football, les pourtours sur 5 à 6 m, le tour du mobilier urbain (tables de pique-nique, bancs ...) du complexe sportif et de loisirs), permettant de faire une fauche tardive sur certains endroits.

Il informe le Conseil Municipal des différentes investigations menées : démonstrations, échanges avec les communes ayant déjà acquis ce matériel.

Il présente au Conseil Municipal les devis de trois robots différents :

Robot tonte	BERNARD MOTOCULTURE D 401 Techline	JARDIMAN Ceora 544 epos	RM motoculture TM 1050
<b>caractéristiques</b>			
Guidage	fil en pourtour de zone	Sans fil RTK 2 cm	Sans fil RTK 2 cm
Surface	20 000 M2	35 000 M2	35 000 M2
Coupe	84 cm /3 plateaux / Lames	43 cm / 3 plateaux / lames cutter	63 cm / 3 plateaux / cutter
Garanties		contrat Sans	2 ans PMO
<b>prix HT</b>	<b>11 385.34</b>	<b>29 019.91</b>	<b>18 225.00</b>
<b>cout de fonctionnement annuel TTC</b>			
révision matériel	NC	NC	696.00
abonnement 4G	NC	NC	476.40
boite de 50 lames			174.00
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>1 346.40</b>
Extension Gar 5 ans		1437,60 € TTC / an sur 5 ans avec extension de garanties	2624 € TTC soit 874 €/ an

Monsieur Philippe informe le Conseil Municipal que le choix de la Commission se porte sur le modèle de RM Motoculture au prix de 18 225 € HT.

En effet, le modèle le moins-disant est un modèle avec fil et, après renseignements pris auprès d'utilisateurs, son fonctionnement ne donne pas satisfaction (pannes fréquentes). Le modèle le plus onéreux proposé par Jardimán, présente des caractéristiques opérationnelles équivalentes au modèle de RM Motoculture mais un service après-vente plus cher. Les différences repérées concernent notamment des finitions plus abouties mais qui ne justifient pas l'écart de prix.

Les retours sur le modèle de RM Motoculture sont bons.

Il informe ensuite le Conseil Municipal de l'économie réalisée sur le coût de fonctionnement actuel des terrains.

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023**

amortissement du robot sur 5 ans : cout annuel - comparaison avec cout de fonctionnement actuel de tonte des terrains de foot			
tondeuse autoportee		robot de tonte	
	amortissement non pris en compte	AMORTISSEMENT	3 645.00
	entretien tondeuse non pris en compte	Fonctionnement	1 346.40
2 000.00	décompactage		1 000.00
1 765.00	engrais		882.00
1 512.00	gaz oil pour 40 tontes	Electricité 600 Kw/an	100.00
3 000.00	personnel : 40 tontes de 3 h	personnel 1 h sur 40 semaines	1 000.00
<b>8 277.00</b>	<b>total</b>		<b>6 973.40</b>
		subvention Région	-800
		<b>TOTAL</b>	<b>6 173.40</b>

Il précise que 3 arrivées 230 volts 16 Ah, une en béton fibré et non ferrillé ainsi qu'un poteau 3.5 mètres démontable à fixer au sol sur dalle en béton, sont nécessaires pour l'installation du robot et que ces éléments ont été anticipés dans les travaux du programme Sport Loisirs et Convivialité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** l'acquisition d'un robot de tonte auprès de RM MOTOCULTURE au prix de 18 225.00 € HT tel que présenté ci-dessus, sans extension de garantie.
- **CHARGE** la Municipalité d'intervenir auprès du fournisseur pour essayer d'obtenir une remise et/ou un allongement de la garantie.
- **AUTORISE** le Maire à passer commande.
- **ETABLIT** le plan de financement comme suit :

Plan de financement			
Montant HT Total (ou TTC en cas de non-récupération de la TVA) :			
Dépenses		Recettes (préciser si obtenues, sollicitées)	
	Montant (€)	Financier	Montant (€)
ROBOT	18225		
		Région 40% de 10 000	4000
		autofinancement	14225
Total	18225	Total	18225

- **SOLLICITE** l'aide de la Région Bretagne dans le cadre des aides à l'acquisition de matériel alternatif.

**VOTE**                      pour : 13    contre : 0    abstention : 0

COMMUNE DE LANDEHEN  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

---

**DELIBERATION N° 2023-04-01-14**

**8.3 .- RESEAU EAUX PLUVIALES AU BREUIL**

Monsieur Philippe Boscher, Premier Adjoint informe que des travaux sur le réseau d'eaux pluviales, sont nécessaires au lieu-dit « le Breuil », afin de rétablir l'écoulement dans le réseau et non sur la voirie.

Il présente le devis de l'entreprise TP GUEGUEN pour un montant de 1450 € HT.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **DECIDE** la réalisation des travaux sur le réseau d'eaux pluviales au Breuil
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis de l'entreprise TP GUEGUEN, pour un montant de 1450.00 euros HT

VOTE                      pour :                      contre : 0    abstention : 0

**DELIBERATION N° 2023-04-01-15**

**9.1 - ILLUMINATIONS de NOEL –**

Madame La Maire expose qu'il avait été demandé au Comité des fêtes de présenter les besoins en illuminations en amont des fêtes de fin d'année

Deux devis estimatifs sont présentés pour la guirlande du sapin près de l'école, l'un pour l'acquisition de gouttes d'eau 1390.80 € HT, l'autre pour des boas 1700.40 HT.

Madame Le Maire invite le Conseil à délibérer.

Après en avoir délibéré **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **DECIDE** de faire l'acquisition d'illuminations selon devis estimatif de 1390.80 € HT auprès de la société Leblanc

VOTE                      pour : 13    contre : 0    abstention : 0

**DELIBERATION N° 2023-04-01-16**

**1.1 .- ACQUISITION D'UN VIDEO PROJECTEUR**

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors du vote du budget, il a été prévu l'acquisition d'un vidéoprojecteur amovible permettant une installation facilitée

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023**

---

dans les différents bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **DECIDE** de faire l'acquisition d'un vidéo-projecteur amovible permettant une installation facilitée dans les différents bâtiments communaux au prix de 625.65 € HT auprès de la société At'info de Lamballe.

**VOTE**                      pour : 13    contre : 0    abstention : 0

**DELIBERATION N° 2023-04-01-17**

**9.1 CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS : PROJET « JOURNEE du CHIEN CITOYEN »**

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations du 24 février et 7 juillet 2022 au cours relatives notamment au projet du Conseil Municipal d'enfants « journée du chien citoyen ».

Le Conseil avait délibéré de la manière suivante :

- **DONNE** son accord sur la réalisation du roman photo pour un coût approximatif de 150 € pour la prestation et 400 euros pour les photos.
- **DONNE** son accord sur un temps fort à l'issue de la mise en place des photos avec la participation d'un intervenant restant à choisir par les enfants.
- **S'INTERROGE**
  - sur l'opportunité d'accompagner les propriétaires de chiens jusqu'au bout de la démarche en leur mettant à disposition des sacs et induisant de fait l'installation de bornes de propreté.
    - sur le type de sacs à mettre en place bio dégradable ou non
    - sur la possibilité d'incivilités et de dispersion des sacs
- **PROPOSE** dans un premier temps que l'une des dernières photos fasse apparaître un kit de promenade que chaque propriétaire doit prévoir pour son chien. Des kits pourraient être confectionnés par les enfants et pourraient être remis lors du temps fort auquel les propriétaires de chiens, pourraient être invités. Un fascicule issu du roman photo pourrait également leur être remis (ainsi qu'inséré dans la gazette). Avant d'installer une borne de propreté, il peut être installé une boîte contenant des sacs afin de juger si cette mise à disposition est suivie d'effets.

Le Conseil Municipal d'enfants s'est réuni le 24 mars 2023 et insiste pour qu'une borne de propreté avec pictogramme soit installée au complexe sportif.

Après en avoir délibéré **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023**

---

- **OFFICIALISE** le temps fort proposé le samedi 17 juin par le Conseil Municipal d'Enfants dans le cadre de son opération « Chien Citoyen ».
- **DECIDE** d'accéder à sa demande, pour l'acquisition d'une borne de propreté adaptée aux sacs pour déjections canines en papier biodégradable
- **CHARGE** la Municipalité de choisir la borne
- **AUTORISE** le Maire à passer commande

VOTE                                    pour : 13    contre : 0    abstention : 0

**DELIBERATION N° 2023-04-01-18**

**1.1- ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu des représentants de l'association de Tennis qui ont sollicité :

- **Concernant le terrain extérieur** :
  - L'accès ouvert à toute personne, licenciée ou non, de manière à ce que la salle omnisports ne puisse plus être utilisée que par les licenciés.
  - La fermeture du portillon d'accès afin de pouvoir laisser le filet en permanence
  - La mise en place d'un système de réservation sur un planning hebdomadaire affiché sur place, octroyant la priorité aux personnes ayant réservé.
  - La mise en place de deux bancs.
- **Concernant la salle omnisport**, le retrait des clefs mises à disposition dans les commerces.

A ces sollicitations, Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir deux banquettes en matériaux recyclés identiques au mobilier déjà acquis par la Commune, pour un montant estimatif de 1540 € HT, devis de la Société Plas Eco du mois d'octobre 2022 qu'il convient de mettre à jour.

En ce qui concerne la fermeture du cours extérieur, elle précise que ce cours était fermé à l'origine, mais que face à d'importantes dégradations (grillage sectionné, serrure cassée...), le Conseil Municipal avait décidé de le laisser ouvert par délibération du 19 septembre 1994.

Elle informe également que la Commission Fleurissement et espaces verts propose l'acquisition de barrières à fixer en contre haut à l'entrée principale du cimetière afin de prévenir le risque de chute. (en lieu et place des jardinières qui demandent un arrosage fréquent).

Après en avoir délibéré **LE CONSEIL MUNICIPAL**,

- **DECIDE** de faire l'acquisition du mobilier urbain suivant :

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023**

---

- Cimetière : Barrières à fixer en contre haut à l'entrée principale pour éviter le risque de chute,
  - Cours de tennis extérieur : 2 banquettes en plastiques recyclés pour un montant estimatif de 1540 € HT
- **CHARGE** le Maire de mettre à jour le devis des banquettes auprès de la Société Plas Eco, de solliciter le devis pour des barrières au cimetière identiques à celles acquises pour l'entrée du Complexe sportif et **AUTORISE** à signer les devis définitifs.
- **PRECISE** que les barrières seront réglées au compte 21316 du budget et que les bancs seront réglés au compte 2188.
- **DECIDE** de laisser le cours de tennis extérieur ouvert pour éviter toute dégradation des systèmes de fermeture et **CHARGE** le Maire d'élaborer, avec l'Association de Tennis, le meilleur procédé pour l'utilisation de ce cours extérieur permettant ainsi de ne plus laisser les clefs de la salle omnisport à disposition dans les commerces.

VOTE                                    pour : 13    contre : 0    abstention : 0

**DELIBERATION N° 2023-04-01-19**

**9.1.- ADRESSAGE**

Madame La Maire informe qu'il convient de revoir la numérotation de certains lieux-dits ainsi que d'attribuer des numéros aux maisons isolées en campagne.

En effet, la numérotation est incontournable par le déploiement massif de la fibre optique jusqu'à l'abonné.

D'autre part, pour l'accès des services de secours, pour le courrier, les livraisons de colis..., il est important que les adresses soient précises et ne comportent d'ambiguïté.

Après en avoir délibéré **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **DECIDE** de :
- De donner un numéro à l'ensemble des maisons situées en campagne.
  - De modifier les numéros de certains lieux-dits afin d'éviter toute confusion avec les rues portant le même nom que ces lieux-dits, notamment le lieu-dit « Bon Abri » qui est confondu avec la rue de Bon Abri.
- **CHARGE** la municipalité de mettre en place les modifications de numéros sur l'ensemble de la Commune. Une information personnelle sera réalisée pour les maisons concernées.

VOTE                                    pour : 13    contre : 0    abstention : 0

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023**

---

**DELIBERATION N° 2023-04-01-20**

**8.8. TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET ÉNERGÉTIQUES**  
**PROGRAMME WATTY À L'ÉCOLE 2023-2024**

Madame la Maire informe que par l'intermédiaire de la communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer, il est proposé aux communes intéressées du territoire, d'inscrire leurs classes à un programme d'animations intitulé « Watty à l'école » pour l'année 2023-2024.

Il s'agit d'un ensemble d'ateliers sur une année scolaire, qui est porté par l'éco-entreprise EcoCo2 labélisé par le ministère de la transition écologique. Le but est de rendre les enfants acteurs de la transition écologique à l'école et à la maison.

Ce programme est financé à 77% dans le cadre des certificats d'économie d'énergie (CEE) et génère un reste à charge pour les collectivités de 312 € TTC environ par classe classe/an selon le nombre de classes engagées.

Afin de permettre le déploiement de ce programme sur l'année scolaire 2023-2024, la commission Transition Écologiques et Énergétiques du 2 février 2023 a émis un avis favorable afin que Lamballe Terre & Mer finance 70% (les 30% restant revenant aux communes) de ce reste à charge à hauteur de 2 classes par école.

Le bureau délibératif de Lamballe Terre et Mer doit se réunir en avril pour délibérer.

Le plafond global de participation pour Lamballe Terre & Mer est similaire que les années précédentes. Les classes supplémentaires seront financées à 100% par les communes.

Elle rappelle qu'après accord du Conseil Municipal, deux classes de l'école de la Commune ont bénéficié de ce programme au titre des années 2021-2022 et 2022-2023.

Elle informe que l'école saint-Joseph, interrogée, est favorable à la poursuite de ce programme pour deux classes.

Le reste à charge de la Commune s'élèverait donc à 30 % du reste à charge, soit environ 96.60 € par classe et par an.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

sous réserve de validation du bureau délibératif de Lamballe Terre & Mer ,

- **ADOPTE** la proposition de Madame La Maire et **ACCEPTTE** la prise en charge par le budget communal du reste à charge d'environ 96.60 € par classe et par an.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**VOTE**                      pour : 13    contre : 0    abstention : 0

COMMUNE DE LANDEHEN  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

---

**DELIBERATION N° 2023-04-01-21**

**9.1 CINEMA DE PLEIN AIR - COLLECTIF D'ASSOCIATIONS**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal du courrier qu'elle a reçu d'un collectif d'associations communales pour une animation qui aura lieu le 2 septembre 2023.

Cette journée sera organisée par le Comité des Fêtes de Landéhen, avec l'aide financière et la participation logistique de 6 associations de la commune :

- Basket Ball Landéhen,
- Club des Aînés,
- Familles Rurales Landéhen,
- Jeunesse Sportive Landéhen,
- Landéhen Endurance Club,
- Les Doux Dingues.

Cette journée se déroulera sur le terrain de foot d'entraînement, avec un tournoi de palet breton dans l'après-midi organisé par le Comité des Fêtes, et une séance de cinéma en plein air (entrée gratuite) à partir de 21h15 / 21h30 organisé par le Collectifs des 6 associations. Le prestataire assurant la projection du film, la société Cin'étoiles basée à Elven dans le Morbihan, demande de prévoir une solution de repli au cas où la météo ne serait pas favorable.

Le collectif sollicite la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour la diffusion du film dans le cas où les conditions atmosphériques ne permettraient pas une diffusion en plein air.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**,

- **CONSIDERE**, en raison du caractère exceptionnel de la manifestation, qu'il est important de soutenir l'initiative de ce collectif d'associations,
- **DECIDE** en conséquence, dans le cadre de la diffusion d'un film proposée le 02 septembre par ce Collectif de sept Associations communales, **d'ACCORDER** une subvention exceptionnelle couvrant la location de la salle des fêtes si les conditions atmosphériques ne permettent pas sa diffusion en plein air.

**VOTE**                    pour : 13    contre : 0    abstention : 0

**INFORMATIONS ET AFFAIRES DIVERSES –**

**Effraction au restaurant scolaire**

Le conseil est informé de la prise en charge du remboursement des frais par l'assurance. La franchise s'élève à 278 €. L'enquête est toujours en cours.

**Terrains de football.**

Le décompactage sera revu en fin d'année en fonction de l'état des terrains après

**COMMUNE DE LANDEHEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023**

---

réalisation de la tonte avec le robot.

**Aménagement de bourg : rues de la ville commault et des roseaux**

Un compte-rendu de la Commission Espaces verts est donné au Conseil sur l'aménagement des espaces verts.

**Effacement des plans d'eau de Mauny -**

La vidange de l'étang est en cours ce qui a permis d'abaisser progressivement le niveau d'eau et réaliser la pêche de sauvegarde le mercredi 12 avril. Menée par la Fédération de pêche des Côtes d'Armor et l'AAPPMA de la Gaule Lamballaise en partenariat avec Lamballe Terre & Mer, les poissons récupérés ont été remis dans un autre plan d'eau.

**Conseil Municipal d'Enfants - journée du chien citoyen**

Le conseil est informé de l'organisation de la journée du chien citoyen du 17 juin prochain qui se déroulera de 14 h à 17 h :

- 8 panneaux seront installés sur le bourg
- Présence d'un intervenant qui abordera plusieurs thématiques sur le comportement du chien, selon la demande des personnes présentes, ballade, des démonstrations (intervention gratuite)
- Des affiche et flyers seront réalisés pour annoncer cette journée.

**Projet sport loisirs convivialite - inauguration**

Il est demandé au Conseil de prendre note de la date du 25 mai 2024 pour l'inauguration des différentes réalisations effectuées dans le cadre du programme Sport Loisirs et Convivialité. Un travail de préparation sera à réaliser en amont par la commission animation. Une exposition d'affiches officielles des jeux olympiques est déjà réservée en amont de cette inauguration.

**Formation des élus :**

Les élus sont invités à envoyer leurs souhaits de formation avant le prochain Conseil Municipal en consultant l'ARIC.

Une formation « Femmes élues » a lieu le 10 juin – inscription avant le 22/05

**Congrès des Maires**

Il aura lieu cette année les 21, 22 et 23 novembre 2023. Les élus sont invités à réfléchir sur leur participation pour le prochain conseil.

**Cérémonie du 8 mai :**

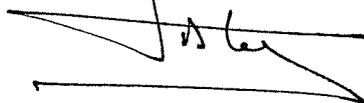
Madame La Maire invite les Conseillers municipaux à participer à la cérémonie du 8 mai. A cette occasion, Madame Germaine Bourdais – 97 ans – fille de Louis Martin, sera présente dans le cadre des actes de résistance de son père. Un texte sera lu par le Conseil Municipal d'Enfants.

**Prochain Conseil Municipal** : option pour le 25 mai

COMMUNE DE LANDEHEN  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

---

Philippe BOSCHER  
Secrétaire de séance



Nathalie TRAVERT LE ROUX,  
Maire



Le Maire certifie avoir publié le présent procès-verbal le .....

Nathalie TRAVERT LE ROUX,  
Maire

